Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260427-2027042026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
20/27/04/2026

Objet de la délibération
DM n°1 Budget Assainissement - Correction d'imputation

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Date de la convocation
13/04/2026

Date d'affichage
13/04/2026

Vote
A la majorité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 30/04/2026

Et

Publication ou notification du : 30/04/2026

L' an 2026 et le 27 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique, Mme LEMAIRE Brigitte, M. LESAGE Romuald, Mme MARQUET Stéphanie, M. DRUET Christophe, Mme BIHAN Catherine, Mme BARGUIL Isabelle, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.
Excusés : M. BELLEC Sébastien, M. GUIFFES Eric.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : DM n°1 Budget Assainissement - Correction d'imputation

Le Maire informe l'Assemblée que le budget annexe Assainissement doit faire l'objet d'une décision modificative.
La nomenclature utilisée lors de son approbation en mars dernier comportait un compte obsolète, qu'il y a lieu de remplacer.

Les écritures correspondantes sont :

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES
c/777 (Chapitre 042) Reprise des subventions -2 700,00€
c/747 (Chapitre 042) Reprise des subventions +2 700,00€

Le Conseil décide de procéder à ces écritures.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire, Michel MORVANT